

Des travaux dans votre parcelle : limiter les dégâts

Agriculteurs

OBJECTIF

Limiter les préjudices sur la parcelle et organiser la phase chantier

NOTRE SERVICE

La commune pose une canalisation d'eau dans votre parcelle ? Des travaux de débardage impactent votre prairie ? Une société d'éolienne enfouit des câbles électriques sous votre chemin d'exploitation ?

Pour limiter les impacts d'un chantier sur votre activité et tout au long des travaux, nous vous accompagnons pour :

- Vous guider dans les procédures (occupations temporaires, droit d'accès...)
- Organiser le chantier avec le maître d'ouvrage afin de limiter les préjudices
- Réaliser les états des lieux contradictoires et préciser les préconisations techniques pour préserver le potentiel agronomique des sols
- Vérifier la qualité de remise en état de la parcelle
- Estimer les indemnités sur la base des barèmes nationaux et départementaux

À VOTRE DISPOSITION

- Convention d'occupation temporaire
- Etats des lieux contradictoires avant et après travaux
- Préconisations techniques pour l'entreprise et points de vigilance
- Bulletin d'indemnisation personnalisé



Prestation individuelle

Lieu

Sur l'exploitation

Durée et/ou fréquence

Dès la phase préparatoire puis tout au long du chantier

Tarif

A partir de 350€ HT

CONTACTS

Céline BORDRON
Franck ROBERTY
 Conseillers Foncier
 03 24 56 89 48

